

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE COLMAR

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Elus : 15

En fonction : 15

Présents : 14

Procurations : 1

Excusés : 1

Absents : /

REPUBLIQUE FRANÇAISE

...

COMMUNE DE JEBSHEIM



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 FEVRIER 2019 A 19H30

Sous la présidence de M le Maire, Jean-Claude KLOEPFER

Date de convocation : 1^{er} février 2019

Membres présents : M KLOEPFER Jean-Claude, Maire, M KLEIN Jean-Paul, Mme LENNER Claudine, M HENNY Joël, Maire adjoints, Mme EGELE Virginie, M HUGLIN Michel, M RIVET Pascal, Mme ALBRECHT Patricia, Mme HARTER Françoise, M JUNG Marc, Mme NEU SCHERER Suzel, M SELIG Sébastien, Mme PETER Catherine, Mme HUG Régine conseillers municipaux

Membres excusés : Mme LENNER Lucille, conseillère municipale

Membres absents: /

Monsieur le Maire accueille l'assemblée, après avoir constaté que le quorum est atteint pour valablement délibérer, il ouvre la séance à 19h40. Il précise que Mme Lucille LENNER lui a donné une procuration.

L'ordre du jour est le suivant :

- **Ouverture de séance**

- Communications

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation de la séance du 17 décembre 2018

- **Affaires du personnel** :

3. Participation à la consultation du centre de gestion pour les assurances statutaires

- **Affaires financières** :

4. Demande de réduction ponctuelle d'un loyer
5. Compte administratif 2018 budget opérations foncières
6. Compte administratif 2018 budget périscolaire
7. Compte administratif 2018 budget général
8. Affectation des résultats 2018 budget opérations foncières
9. Affectation des résultats 2018 budget périscolaire
10. Affectation des résultats 2018 budget général
11. Compte de gestion 2018 budget opérations foncières
12. Compte de gestion 2018 budget périscolaire
13. Compte de gestion 2018 budget principal
14. Taux de fiscalité
15. Budget primitif 2019

➤ **Communications**

- Le bulletin communal annuel est pratiquement achevé et sera distribué dans les prochains jours.
- L'association BUFO, dans le cadre d'un programme régional d'actions en faveur des mares à recenser celles sur la Commune. La carte est en Mairie.
- Ligne de trésorerie :
Sur les 200 000€ de ligne de trésorerie décaissés en 2018, 100 000€ ont été remboursés en janvier 2019.
- La consultation pour les travaux de réseaux et de voirie rue de Riedwihr sera lancée en avril prochain par Colmar Agglomération.
- Le bilan de commémoration de la Libération est positif. Tout s'est bien passé. Les photos prises dans les familles ont été distribuées.
- Dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de la salle polyvalente, des 1ères esquisses ont été faites. Celle concernant le club-house sera transmis à l'ensemble du Conseil pour avis et observations. Il est rappelé que l'année 2019 sera consacrée au montage du dossier financier et à la recherche des aides financières.

1. Désignation d'un secrétaire de séance : 01/2019

M. le Maire explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Sur proposition de M. le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

APPROUVE la désignation Claudine LENNER en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation de la séance du 17 décembre 2018 : 02/2019

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal du 17 décembre 2018 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil. Il est soumis à approbation

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018.

3. Participation à la consultation du centre de gestion pour les assurances statutaires: 03/2019

Le Centre de gestion va relancer la consultation pour le compte des communes des contrats d'assurance garantissant contre les risques financiers découlant de nos obligations statutaires (congé maladie, décès...). Nous avons donc l'opportunité de nous joindre à cette démarche. A ce jour la Commune est sous contrat individuel. Le fait de participer à la consultation n'engage pas la collectivité à souscrire, mais nous permettrait de comparer les contrats et donc de souscrire à la meilleure proposition.

Entendu les explications du Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

CHARGE le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité

- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption.

Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

4. Demande de réduction ponctuelle d'un loyer : 04/2019

Mme Suzel NEU SCHERER quitte la salle, intéressée par le point

La commune a remis en location via une convention d'occupation précaire conjointe avec la paroisse protestante de Jebnheim le presbytère. La locataire est entrée dans les lieux le 11 octobre dernier. Une panne importante de la chaudière l'a empêché d'avoir de l'eau chaude et du chauffage pendant trois semaines. Elle sollicite la commune pour obtenir un dégrèvement de son loyer fixé à 600€ mensuel

Entendu les explications du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

ACCORDE une réduction de 150€ sur un loyer mensuel.

PRECISE que cela est accordé compte-tenu du fait que cet incident est survenu à l'entrée des locataires dans la maison, et du fait que la chaudière n'avait pas pu être testée faute de contrat de distributeur de gaz.

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant.

Mme Suzel NEU SCHERER réintègre la salle.

5. Compte administratif 2018 budget opérations foncières : 05/2019

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif du budget opérations foncières 2018, la balance fait apparaître :

↳ Un excédent de fonctionnement de	68.63
⇒ soit un excédent global de	68.63
↳ des RAR de fonctionnement de	0.00

Après avoir confié la présidence de la séance à Monsieur Jean-Paul KLEIN, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget opérations foncières 2018, dressé par Monsieur Jean-Claude KLOEPFER, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul KLEIN et en l'absence du Maire actuel, A L'UNANIMITE

DONNE ACTE au Maire actuel, de la présentation faite du compte administratif opérations foncières 2018, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	49 110.00	0.00
	Investissement	0.00	0.00
<i>Résultat de la gestion annuelle</i>			
<i>fonctionnement</i>			-49 110.00
<i>investissement</i>			0.00

Reports de l'exercice 2017	Fonctionnement (002)	0.00	49 178.63
	Investissement (001)	0.00	0.00
	TOTAL	49 110.00	49 178.63

<i>Résultat avec les reports</i>		
<i>fonctionnement</i>		68.63
<i>investissement</i>		0.00

Restes à réaliser à reporter en 2019	Fonctionnement	0.00	0.00
	Investissement	0.00	0.00
	TOTAL RAR à reporter en 2019	0.00	0.00

RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	49 110.00	49 178.63
	Investissement	0.00	0.00
	TOTAL CUMULE	49 110.00	49 178.63
	Résultat définitif 2018		68.63

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6. Compte administratif 2018 budget périscolaire : 06/2019

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif du budget périscolaire 2018, la balance fait apparaître :

La balance de l'exercice 2018 du budget périscolaire fait apparaître :

↳ Un excédent de fonctionnement de	9 042.73	(002)
↳ Un déficit d'investissement de	-74 940.90	(001)
⇒ soit un déficit global de	-65 898.17	
↳ des RAR de fonctionnement de	0.00	
↳ des RAR d'investissement de	34 126.57	

Après avoir confié la présidence de la séance à Monsieur Jean-Paul KLEIN, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget périscolaire 2018, dressé par Monsieur Jean-Claude KLOEPFER, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul KLEIN et en l'absence du Maire actuel, **A L'UNANIMITE**

DONNE ACTE au Maire actuel, de la présentation faite du compte administratif périscolaire 2018 lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	128 578.85	135 071.25
	Investissement	405 510.29	286 095.66
<i>Résultat de la gestion annuelle</i>			
	<i>fonctionnement</i>		6 492.40
	<i>investissement</i>		-119 414.63
Reports de l'exercice 2017	Fonctionnement (002)		2 550.33
	Investissement (001)		44 473.73
TOTAL			468 190.97
<i>Résultat avec les reports</i>			
	<i>fonctionnement</i>		9 042.73
	<i>investissement</i>		-74 940.90

Restes à réaliser à reporter en 2019	Fonctionnement	0.00	0.00
	Investissement	2 127.60	36 254.17
TOTAL RAR à reporter en 2019		2 127.60	36 254.17

RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	128 578.85	137 621.58
	Investissement	407 637.89	366 823.56
TOTAL CUMULE		536 216.74	504 445.14

Résultat définitif 2018 **-31 771.60**

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

7. Compte administratif 2018 budget commune : 07/2019

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif du budget commune 2018, la balance fait apparaître :

La balance de l'exercice 2018 du budget commune fait apparaître :

↳ Un excédent de fonctionnement de	225 363.51	(002)
↳ Un déficit d'investissement de	-74 368.60	(001)
↳ soit un excédent global de	150 994.91	
↳ des RAR de fonctionnement de	0.00	
↳ des RAR d'investissement de	-947.47	

Après avoir confié la présidence de la séance à Monsieur Jean-Paul KLEIN, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget commune 2018, dressé par Monsieur Jean-Claude KLOEPFER, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul KLEIN et en l'absence du Maire actuel, **A L'UNANIMITE**

DONNE ACTE au Maire actuel, de la présentation faite du compte administratif commune 2018, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	801 584.31	1 026 947.82
	Investissement	513 128.44	800 684.32
<i>Résultat de la gestion annuelle</i>			
	<i>fonctionnement</i>		225 363.51
	<i>investissement</i>		287 555.88
Reports de l'exercice 2017	Fonctionnement (002)		0.00
	Investissement (001)	361 924.48	
	TOTAL	1 676 637.23	1 827 632.14
<i>Résultat avec les reports</i>			
	<i>fonctionnement</i>		225 363.51
	<i>investissement</i>		-74 368.60
Restes à réaliser à reporter en 2019	Fonctionnement	0.00	0.00
	Investissement	10 947.47	10 000.00
TOTAL RAR à reporter en 2019		10 947.47	10 000.00
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	801 584.31	1 026 947.82
	Investissement	886 000.39	810 684.32
TOTAL CUMULE		1 687 584.70	1 837 632.14
Résultat définitif 2018			150 047.44

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

8. Affectation des résultats 2018 budget opérations foncières : 08/2019

Vu l'approbation des résultats de l'exercice 2018 du budget opérations foncières par délibération n°05/2019 du 06 février 2019,

Vu la délibération n° 71/2018 du 17 décembre 2018 clôturant le budget opérations foncières au 31/12/2018,

Entendu les explications du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Voix POUR	UNANIMITE	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

AFFECTE les résultats de l'exercice opérations foncières 2018, vers le budget commune 2019 comme suit :

- A la ligne **002**, excédent de fonctionnement reporté, destiné au financement des dépenses de fonctionnement du budget primitif commune de l'exercice 2019, soit la somme de **68.63 Euros**.

9. Affectation des résultats 2018 budget périscolaire : 09/2019

Vu l'approbation des résultats de l'exercice 2018 du budget périscolaire par délibération n°05/2019 du 07 février 2019,

Vu la délibération n° 71/2018 du 17 décembre 2018 clôturant le budget opérations foncières au 31/12/2018,

Entendu les explications du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Voix POUR	UNANIMITE	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

AFFECTE les résultats de l'exercice périscolaire 2018, comme suit :

- A la ligne **001**, déficit d'investissement reporté, destiné au financement des dépenses d'investissement du budget primitif commune de l'exercice 2019, soit la somme de **74 940.90 Euros**
- A la ligne **1068**, excédent de fonctionnement capitalisé, destiné au financement des dépenses d'investissement du budget primitif commune de l'exercice 2019, soit la somme de **9 042.73 Euros**.

10. Affectation des résultats 2018 budget commune : 10/2019

Vu l'approbation des résultats de l'exercice 2018 du budget commune par délibération n°07/2019 du 06 février 2019,

Vu la délibération n° 71/2018 du 17 décembre 2018 clôturant le budget opérations foncières au 31/12/2018,

Entendu les explications du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

AFFECTE les résultats de l'exercice commune 2018, comme suit :

Compte tenu de l'intégration des résultats des budgets opérations foncières et périscolaire 2018 au budget commune 2019, l'affectation globale, qui sera reprise au budget primitif 2019 de la commune est donc :

- A la ligne **001**, déficit d'investissement reporté, destiné au financement des dépenses d'investissement du budget primitif commune de l'exercice 2019, soit la somme de **149 309.50 €uros**
- A la ligne **1068**, excédent de fonctionnement capitalisé, destiné au financement des dépenses d'investissement du budget primitif commune de l'exercice 2019, soit la somme de **234 474.87 €uros**.

11. Compte de gestion 2018 budget opérations foncières : 11/2019

Après s'être fait présenter le budget primitif opérations foncières de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des soldes des tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif opérations foncières de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
------------------	------------------	--

<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

DECLARE ,que le compte de gestion du budget opérations foncières dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier, Monsieur Bernard VASSELON, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12. Compte de gestion 2018 budget périscolaire : 12/2019

Après s'être fait présenter le budget primitif périscolaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des soldes des tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif périscolaire de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

DECLARE ,que le compte de gestion du budget périscolaire dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier, Monsieur Bernard VASSELON, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13. Compte de gestion 2018 budget commune : 13/2019

Après s'être fait présenter le budget primitif commune de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des soldes des tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif commune de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

DECLARE ,que le compte de gestion du budget commune dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier, Monsieur Bernard VASSELON, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

14. Taux de fiscalité : 14/2019

En application des dispositions de l'article 14 de la loi 75-678 du 29 juillet 1975, il appartient aux collectivités locales de faire connaître les décisions relatives aux impositions directes perçues à leur profit pour assurer l'équilibre du budget.

Pour rappel les taux votés pour l'année 2018 étaient de

Taux	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
Taux 2018	8.14 %	12.96 %	51.07 %

Compte tenu de l'augmentation des taux opérés en 2018 et du contexte économique général en France, notamment en matière de pouvoir d'achat de la population,

Entendu les explications du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

DECIDE de voter, au titre de l'année 2019, le maintien des taux 2018 pour l'année 2019, soit les taux d'imposition communaux suivants :

Taux	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
Taux 2019	8.14 %	12.96 %	51.07 %

CHARGER le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant.

15. Budget primitif 2019 : 15/2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu l'approbation des résultats de l'exercice 2018 du budget opérations foncières (délibération n°04/2019 du 6 février 2019), périscolaire (délibération n°05/2019 du 6 février 2019) et du budget principal (délibération n°06/2019 du 6 février 2019),

Vu les affectations des résultats du budget principal par délibération n°10/2019 du 6 février 2019

Le projet de budget primitif, exercice 2019, présenté par le Maire, donne les résultats suivants, équilibrés en dépenses et recettes :

Sections	Opérations de l'exercice 2019	Restes à réaliser	Résultat reporté 2018	Cumuls sections 2019
Fonctionnement				
× Dépenses	949 830.00	0.00	0.00	949 830.00
× Recettes	949 830.00	0.00	0.00	949 830.00
Investissement				
× Dépenses	499 475.37	46 254.17	149 309.50	695 039.04
× Recettes	681 963.97	13 075.07	0.00	695 039.04

Entendu les explications du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

VOTE et **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2019, au niveau chapitre pour la section d'investissement, sans opérations, et au niveau chapitre pour la section de fonctionnement tel qu'il est résumé ci-dessus

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant.

➤ **Divers**

-/-

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole,

le Maire lève la séance à 20h50
Le Maire, Jean-Claude KLOEPFER



Table des matières des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 06 Février 2019

- **Ouverture de séance**

1. Désignation d'un secrétaire de séance-----01/2019
1. Approbation de la séance du 17 décembre 2018-----02/2019

- **Affaires du personnel :**

2. Participation à la consultation du centre de gestion pour
les assurances statutaires-----03/2019

- **Affaires financières :**

3. Demande de réduction ponctuelle d'un loyer-----04/2019
4. Compte administratif 2018 budget opérations foncières -----05/2019
5. Compte administratif 2018 budget périscolaire -----06/2019
6. Compte administratif 2018 budget commune -----07/2019
7. Affectation des résultats 2018 budget opérations foncières -----08/2019
8. Affectation des résultats 2018 budget périscolaire -----09/2019
9. Affectation des résultats 2018 budget commune -----10/2019
10. Compte de gestion 2018 budget opérations foncières-----11/2019
11. Compte de gestion 2018 budget périscolaire-----12/2019
12. Compte de gestion 2018 budget commune-----13/2019
13. Taux de fiscalité-----14/2019
14. Budget primitif 2019 -----15/2019

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

PROCURATIONS	Présence aux Délibérations	NOM, PRENOM, QUALITE	SIGNATURE
	Tous les points	M KLOEPFER Jean-Claude, Maire	
	Tous les points	M KLEIN Jean-Paul, Maire adjoint	
	Tous les points	Mme LENNER Claudine, Maire Adjoint	
	Tous les points	M HENNY Joël, Maire adjoint	
	Tous les points	Mme EGELE Virginie, conseillère municipale déléguée	
	Tous les points	M HUGLIN Michel, Conseiller Municipal délégué	
	Tous les points	Mme ALBRECHT Patricia, conseillère municipale	
	Tous les points	Mme HARTER Françoise, conseillère municipale	
	Tous les points	M JUNG Marc, Conseiller Municipal	
Procuration à M KLOEPFER	Tous les points	Mme LENNER Lucille, conseillère municipale	
	Tous les points	Mme NEU SCHERER Suzel, conseillère municipale	
	Tous les points	Mme PETER Catherine, conseillère municipale	
	Tous les points	M RIVET Pascal, Conseiller Municipal	
	Tous les points	Mme HUG Régine, conseillère municipale	
	Tous les points	M Sébastien SELIG, Conseiller Municipal	